

République Française
 Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 09 février 2026

Délibération n°2026/006

Objet : Convention de partenariat avec l'ADIL de Corse

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	
Pour	Contre	Abstentions	Monsieur Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
25	-	-	
Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCADI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAULI Charles – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : POLI Pierre a donné procuration à MARCON-VINCENTELLI Jeanine			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 03/02/2026 Et affichée le : 03/02/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/02/2026	

Le Président expose aux membres du conseil que le guichet unique de l'habitat « A Casa di l'alloghji e di i casamenti » accueille chaque année près de 500 personnes désireuses d'améliorer leur logement. Le rôle d'information et de conseil, renforcé par la récente signature du Pacte Territorial France Rénov', couvre les champs techniques du bâtiment, mais également les aspects fonciers, administratifs et juridiques de l'habitat.

Considérant que la vocation de l'ADIL consiste à offrir gratuitement à tout public (particuliers et Collectivités), un conseil personnalisé, objectif, neutre, juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'habitat, le Président propose de signer une convention entre la CCIRB et l'ADIL de Corse pour accueillir une permanence mensuelle dans les locaux du service habitat.

Le coût forfaitaire annuel de cette convention s'élève à 1 500 € et pourra être valorisé dans le cadre des prestations d'animation du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** convention CCIRB – ADIL de Corse,
- **D'AUTORISER** le Président à signer le projet de convention, annexé à la présente délibération et à réserver les crédits nécessaires au budget.

Fait à L'Île-Rousse, le 09 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président,
Lionel MORTINI

